

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

**Troisième session
Genève, 15 – 19 avril 2013**

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LA PRÉSIDENTE

INTRODUCTION

Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la session

1. La session a été ouverte par le Directeur général, M. Francis Gurry, qui a souhaité la bienvenue aux participants.

Point 2 de l'ordre du jour : élection d'un président et de deux vice-présidents

2. Le CWS a élu à l'unanimité Mme Oksana Parkheta (Ukraine) présidente et M. l'Ambassadeur Alfredo Suescum (Panama) vice-président.

EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Point 3 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour

3. À la suite de consultations informelles sous la conduite du vice-président, le CWS est convenu de modifier le point 4 de l'ordre du jour, qui serait ainsi libellé : "Consultations informelles afin de trouver des solutions communes concernant les questions en suspens, comme indiqué à la dernière phrase du paragraphe 5 du document CWS/2/13". Le document CWS/3/2 Add, relatif aux consultations informelles, a également été modifié et est désormais diffusé sous la cote CWS/3/2 Add.1 et il a été fait référence à ce dernier document dans une version révisée du projet d'ordre du jour diffusée sous la cote CWS/3/1 Rev.1.

4. La délégation de l'Algérie, parlant au nom du groupe des pays africains, a déclaré que l'adoption de l'ordre du jour était sans préjudice des positions des différentes délégations sur les questions en suspens dans l'avenir, et a indiqué que le groupe se réservait le droit de demander l'adjonction d'un nouveau point de l'ordre du jour relatif au mécanisme de coordination dans les futures sessions du CWS.
5. La délégation de l'Iran (République islamique d') a appuyé la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains.
6. La délégation de la Belgique, parlant au nom du groupe B, a déclaré que le groupe ne voyait pas la nécessité d'un point en suspens dans l'ordre du jour comme le proposait le groupe des pays africains.
7. La délégation de l'Espagne a déclaré que le CWS était parvenu à un accord de dernière minute qui, en substance, était à renégocier. Toutefois, cet accord avait été formulé de manière inintelligible ou difficile à comprendre pour quelqu'un qui n'était pas concerné par le fonctionnement quotidien de l'Organisation. Compte tenu de tous les efforts déployés par le CWS, le Secrétariat, les experts et les délégués au cours de la semaine et du risque que tout cela faisait peser sur la poursuite des travaux techniques du comité, la délégation a considéré que le CWS devrait se demander s'il valait la peine d'y avoir consacré tout ce temps et ces efforts pour arriver à ce résultat.
8. La délégation du Brésil a demandé qu'il soit indiqué dans le résumé présenté par la présidente et dans le rapport de la présente session du CWS qu'aucun accord n'avait été trouvé concernant les questions en suspens au titre du point 4 de l'ordre du jour. La délégation a estimé qu'il serait nécessaire pour le comité de reporter les délibérations sur ces questions à sa prochaine session, si l'Assemblée générale ne réglait pas les questions en suspens.
9. La délégation de l'Inde a appuyé la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains.
10. Après avoir pris note des déclarations ci-dessus, le CWS a adopté à l'unanimité le projet d'ordre du jour révisé figurant dans le document CWS/3/2 Add.1.

Point 4 de l'ordre du jour : consultations informelles afin de trouver des solutions communes concernant les questions en suspens, comme indiqué à la dernière phrase du paragraphe 5 du document CWS/2/13

11. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents CWS/3/2 et CWS/3/2 Add.1.
12. Le vice-président a mené des consultations informelles, tenues parallèlement aux sessions plénières, afin de trouver des solutions communes concernant les questions en suspens, en particulier le mécanisme de coordination, le lien entre le CWS et les recommandations du Plan d'action pour le développement, ainsi que les questions d'organisation et le règlement intérieur particulier. Les délibérations ont eu lieu sur la base de propositions présentées oralement ou par écrit, notamment celles formulées par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, le groupe des pays africains, le GRULAC/le Brésil/l'Inde. Le vice-président a fait rapport sur les résultats des consultations informelles et a fait observer que le comité s'acheminait vers des solutions, bien qu'aucun accord n'ait été atteint. Il a instamment prié les délégations de protéger les avancées réalisées au cours des délibérations.
13. Le CWS est convenu que le président du comité prierait le Secrétariat d'établir et de présenter le rapport du CWS et de relayer à l'Assemblée générale la demande du comité tendant à ce que l'Assemblée générale lui donne des instructions au sujet de ses travaux futurs

sur les questions en suspens conformément à la dernière phrase du paragraphe 5 du document CWS/2/13.

Point 5 de l'ordre du jour : révision de la norme ST.9 de l'OMPI

14. Les délibérations ont eu lieu sur la base des propositions relatives à la révision de la norme ST.9 de l'OMPI et du *Glossaire de termes touchant au domaine de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle* (ci-après dénommé "glossaire") qui sont reproduites dans le document CWS/3/3.

15. Le CWS a adopté les nouvelles définitions des codes INID (92) et (93) de la norme ST.9 telles qu'elles ont été proposées. La définition révisée du code INID (95) a été adoptée avec le libellé suivant : "Le produit protégé par le brevet de base et pour lequel le CCP ou la prorogation du CCP a été demandé ou délivré." Le CWS a adopté le nouveau code INID (98) et sa définition, ainsi libellée : "Pour un CCP, la date concernant la demande de prorogation de certificat, la révocation d'une prorogation de certificat ou la réévaluation de la durée du certificat".

16. La proposition de révision de l'article "Certificat complémentaire de protection" (CCP) dans le glossaire a été adoptée, avec les modifications suivantes :

- au dernier paragraphe, la phrase introduisant la liste des notifications doit être ainsi libellée : "Les notifications ci-après, le cas échéant, concernant un certificat complémentaire de protection sont publiées par l'office de propriété industrielle concerné :";
- l'élément "demande de renonciation au certificat" doit être ajouté à la liste des notifications.

17. Le CWS a noté que la portée du deuxième paragraphe de l'article révisé concernant le CCP dans le glossaire, relatif à la prorogation du CCP pour les médicaments à usage pédiatrique, pourrait être élargie lors d'une future révision si cela était jugé nécessaire.

18. Le CWS a également noté les modifications d'ordre rédactionnel que le Bureau international doit apporter à l'appendice 2 de la norme ST.9 de l'OMPI.

Point 6 de l'ordre du jour : rapport sur l'état d'avancement de la révision de la norme ST.14 de l'OMPI

19. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/3/4. Le CWS a pris note du rapport sur l'état d'avancement des travaux effectués par l'Équipe d'experts chargée de la révision de la norme ST.14.

20. Le CWS a également pris note que l'équipe d'experts est convenue à titre provisoire d'inclure les catégories "N" et "I" et a considéré comme un compromis raisonnable de renvoyer la question de la révision de la définition de la catégorie "X" à l'équipe d'experts. Le CWS est convenu que l'équipe d'experts devrait se concentrer sur la proposition figurant au paragraphe 7.a) du document CWS/3/4 et prévoir, simultanément, une période de transition durant laquelle ces trois codes, à savoir "X", "N" et "I", pourraient être utilisés parallèlement. Les modalités de cette transition devraient être déterminées par l'équipe d'experts et indiquées dans l'avertissement mentionné aux paragraphes 15 et 16 du document CWS/3/4.

21. Le CWS a pris note que l'équipe d'experts est convenue à titre provisoire de réviser la catégorie "P", ainsi que des résultats des délibérations concernant la définition des catégories "E" et "O". Il a été décidé que l'association des catégories "E" et "O" à d'autres catégories devrait être facultative.

22. Le CWS a pris note des résultats des délibérations concernant la citation de documents ayant la même date que la demande internationale faisant l'objet de la recherche. Le CWS est convenue que l'équipe d'experts ne devrait pas se concentrer sur cette question, mais laisser les recommandations correspondantes telles qu'elles figurent actuellement dans la norme. Le CWS est également convenue que l'introduction de tout nouveau code devrait être proposée parallèlement à une définition spécifique de ce code.

23. Le CWS a pris note des résultats des délibérations concernant les recommandations relatives à la littérature non-brevet et de la suggestion d'inclure des recommandations sur la citation de documents dans des langues autres que celle du document dans lequel ils sont cités. Le CWS est convenue que cette suggestion était pertinente et a prié l'équipe d'experts de l'examiner plus avant.

Point 7 de l'ordre du jour : rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration des annexes V et VI et de la révision de la norme ST.96 de l'OMPI

24. Le comité a pris note des résultats des travaux de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP et du rapport de son responsable figurant dans le document CWS/3/5.

25. Le CWS est convenue que les activités relatives à l'établissement d'un tableau de correspondance et à la mise au point d'outils de conversion bidirectionnelle entre les normes ST.96 et ST.36, ST.66 ou ST.86 de l'OMPI doivent se poursuivre. Ces activités seront menées à bien principalement par l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP, avec le concours des équipes d'experts chargées des normes ST.36, ST.66 et ST.86. Ces outils seront la propriété du Bureau international qui sera chargé de les mettre à jour avec l'assistance de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP et des équipes d'experts chargées des normes ST.36, ST.66 et ST.86. Le CWS a salué la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique de contribuer à la mise au point des outils de conversion bidirectionnelle. Le CWS est également convenue que cet accord d'assistance devrait être réexaminé à sa prochaine session.

26. Le CWS a pris note des informations figurant aux paragraphes 18 et 19 du document CWS/3/5.

27. Le CWS est convenue que, pour l'heure, les équipes d'experts chargées des normes XML ne devraient pas être réorganisées.

Point 8 de l'ordre du jour : rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration d'une nouvelle norme de l'OMPI relative à la présentation du listage des séquences de nucléotides et d'acides aminés en langage XML (eXtensible Markup Language)

28. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/3/6. Le CWS a pris note du rapport établi par le responsable de l'Équipe d'experts SEQL. Conformément à la feuille de route présentée par le responsable de l'équipe d'experts, la version finale de la proposition relative à l'établissement de cette nouvelle norme devrait être établie d'ici à septembre 2013.

Point 9 de l'ordre du jour : création d'une tâche consistant à établir les prescriptions relatives à la communication d'informations sur la situation juridique par les offices de propriété industrielle

29. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/3/7. Le CWS a examiné et approuvé la création de la nouvelle tâche suivante : "Élaborer une proposition relative à l'établissement d'une nouvelle norme de l'OMPI concernant l'échange de données sur la situation juridique des brevets par les offices de propriété industrielle. Une fois cette tâche achevée, la proposition correspondante devrait être étendue aux marques et aux dessins et modèles industriels." Une nouvelle équipe d'experts a été constituée pour mener à bien cette nouvelle tâche et le Bureau international a été désigné comme responsable de l'équipe d'experts.

Point 10 de l'ordre du jour : proposition relative à l'élaboration de nouvelles normes de l'OMPI dans le domaine des marques

30. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/3/8. Le CWS a pris note des résultats des enquêtes figurant en annexe dudit document, y compris la liste des 12 propositions de l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux marques aux fins de la poursuite de l'élaboration de normes.

31. Le CWS est convenu de poursuivre l'élaboration de normes sur la base des deux premières propositions indiquées ci-après :

- Recommandation concernant la gestion électronique des marques sonores;
- Recommandation concernant la gestion électronique des marques de mouvement ou multimédias.

32. Les travaux sur les 10 autres propositions indiquées dans l'annexe du document CWS/3/8 sont suspendus jusqu'à ce que les activités d'établissement de normes sur les deux propositions retenues soient achevées.

33. Le CWS est convenu que la tâche n° 46 soit considérée comme achevée et retirée de la liste des tâches du CWS. L'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux marques a été dissoute.

34. Le CWS est convenu de créer les deux tâches suivantes :

- "Établir une recommandation concernant la gestion électronique des marques sonores en vue de son adoption en tant que norme de l'OMPI"
- "Établir une recommandation concernant la gestion électronique des marques de mouvement ou multimédias en vue de son adoption en tant que norme de l'OMPI"

35. Le CWS est convenu de créer une nouvelle équipe d'experts chargée de ces deux nouvelles tâches. Le Bureau international a été désigné comme responsable de l'équipe d'experts.

36. La nouvelle équipe d'experts a été priée de présenter un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux assorti d'un calendrier pour l'élaboration de nouvelles normes de l'OMPI, pour examen par le CWS à sa quatrième session.

Point 11 de l'ordre du jour : rapport sur l'état d'avancement de la révision de la norme ST.66 de l'OMPI

37. Le CWS a pris note du rapport présenté par le responsable de l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.66 figurant dans le document CWS/3/9, ainsi que des discussions sur la proposition de révision ST.66/2013/001/Rev.1.

Point 12 de l'ordre du jour : rapport présenté oralement par le responsable de l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.86 sur la révision de la norme ST.86 de l'OMPI

38. Le CWS a pris note du rapport présenté oralement par le responsable de l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.86 et des discussions sur la proposition de révision ST.86/2013/001 dont est actuellement saisie l'équipe d'experts.

Point 13 de l'ordre du jour : enquête sur les systèmes de numérotation des demandes

39. Le CWS a pris note du rapport d'enquête figurant dans l'annexe du document CWS/3/10 et a approuvé sa publication dans le *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle* (ci-après dénommé "Manuel de l'OMPI"). Le CWS est convenu que les exemples de numéros de demande et de numéros de demande établissant une priorité devraient aussi être publiés dans le Manuel de l'OMPI une fois finalisés; les délégations des États-Unis d'Amérique et de la République de Corée ont déclaré qu'elles fourniraient des contributions à ce document à faire figurer dans la publication.

40. Le CWS a réaffirmé la décision prise à sa première session en 2010 de prier l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.10/C d'établir un nouveau questionnaire concernant les systèmes de numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité utilisés auparavant par les offices de propriété industrielle et de présenter le rapport sur l'état d'avancement de ses travaux ou la proposition correspondante à la prochaine session du CWS.

Point 14 de l'ordre du jour : rapport présenté par le Bureau international sur la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en rapport avec le mandat du CWS

41. Le CWS a pris note des activités menées par le Bureau international en 2012 dans le domaine de la fourniture de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle. Il a également été noté que le document CWS/3/11 servirait de base au rapport pertinent qui serait présenté à l'Assemblée générale à sa session d'octobre 2013, conformément à la demande formulée par cette dernière à sa quarantième session tenue en octobre 2011 (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19).

Point 15 de l'ordre du jour : examen de la liste des tâches du Comité des normes de l'OMPI

42. Le CWS a examiné la liste des tâches reproduite à l'annexe du document CWS/3/12 et a arrêté sa version définitive à inclure dans le programme de travail du CWS.

Point 16 de l'ordre du jour : résumé présenté par la présidente

43. Le CWS a noté que, faute de temps au cours de la réunion, le résumé présenté par la présidente serait établi et distribué pour information après la réunion du CWS.

Point 17 de l'ordre du jour : clôture de la session

44. La présidente a prononcé la clôture de la session le 19 avril 2013.

[Fin du document]